

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMERO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Dimanche 30 Avril 1871

LES ELECTIONS DU 30 AVRIL.

Nous sommes à la veille du grand acte des élections.

Des listes de candidats se sont enfin produites.

Il ne nous appartient pas de recommander tels ou tels hommes. Etrangers à la ville de Lyon, ce serait mal reconnaître l'hospitalité large et sympathique que nous y avons reçue, que de vouloir nous immiscer dans une affaire aussi délicate que le choix des mandataires de la cité.

En toute circonstance notre politique a été une politique de conciliation et d'apaisement.

Nous voulons l'ordre dans la légalité; l'affermissement de la République; le développement progressif des institutions libres; les franchises municipales.

Nous voulons la paix à l'intérieur et la libération de la patrie.

Nous voulons le calme et la stabilité dont la France a tant besoin pour panser les plaies cruelles que six mois de guerre avec les Prussiens et deux mois de guerre civile lui ont faites.

Les élections communales, nous en avons la ferme conviction, amèneront ce résultat tant souhaité; elles auront cette signification :

Maintien de la République;
Franchises communales;
Fin de la guerre civile.

Elles pèseront d'un poids énorme dans la solution de la lutte fratricide qui ensanglante Paris.

Quand de toutes les urnes électorales sortira ce vœu unanime; quand la République aura été affirmée par la France entière, proclamant les franchises municipales, mais maintenant l'unité française, Paris déposera les armes; le mouvement parisien, qui a si vite dévié en dictature, s'arrêtera et nous pourrions reprendre enfin possession de nous-mêmes et envisager la situation générale qui s'aggrave de plus en plus par l'occupation prussienne et par les difficultés de payer les cinq milliards de notre rançon.

A ce point de vue, et abstraction faite des personnalités, nous ne pouvons qu'applaudir au manifeste de la fusion des comités républicains libéraux, placé en tête de la liste des

candidats que l'on trouvera plus loin.

Il est regrettable que ce manifeste ne soit pas plus développé; mais il contient l'essentiel en ce qui touche à la République et aux franchises municipales.

Nous y voyons avec plaisir que M. Hénon, maire de Lyon, est porté dans trois arrondissements.

Afin de rendre la manifestation solennelle, nous voudrions que le citoyen que l'opinion publique tout entière désigne comme maire de Lyon, eût son nom en tête de toutes les listes, et nous espérons encore que les électeurs prendront d'eux-mêmes cette initiative salutaire.

Le manifeste placé en tête de sa liste par le Comité central de l'Alliance républicaine revendique énergiquement les franchises municipales, affirme les sentiments républicains de la ville de Lyon, et plaide avec beaucoup d'autorité contre l'abstention.

Ces revendications, ces sentiments, ce principe d'action, sont les nôtres.

Il y a entre les deux listes des différences considérables sur lesquels il ne nous appartient pas d'insister.

* Nous publions les listes qui se sont produites.

Aux électeurs lyonnais; répétons-le, de faire leur choix.

Ils connaissent les hommes qui se présentent à leurs suffrages; à eux de donner leur confiance à ceux qui répondent le mieux aux exigences de la situation et qui présentent le plus de garanties pour le maintien et l'affermissement de la République.

DERNIÈRES NOUVELLES

Circulaire de Versailles

Versailles, 28 avril, 1 h. 40, soir.

Nos troupes poursuivent leurs travaux d'approches sur le fort d'Issy.

Les batteries de gauche ont agi puissamment sur le parc d'Issy, qui n'est plus habitable pour ceux qui l'occupent.

Le fort d'Issy ne tire presque plus.

A droite, notre cavalerie parcourant la campagne a rencontré une bande d'insurgés.

Les éclaireurs du 70^e, commandés par le capitaine Santalini, ont mis en déroute cette bande, de la force d'une

compagnie et en ont ramené prisonnier le capitaine, le lieutenant, le fourrier et dix hommes; trente ou quarante hommes sont tombés blessés ou tués, le reste des insurgés a été poursuivi jusqu'au près des Hautes-Bruyères.

Malgré la vigueur de la fusillade nous n'avons eu, de notre côté, aucune perte à déplorer. A. THIERS.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

CIRCULAIRE DU CHEF DU POUVOIR EXECUTIF DE LA RÉPUBLIQUE

(Circulaire devant être affichée dans toutes les communes de France.)

Versailles, 27 avril, 5 h., soir.

Les opérations de l'armée ont continué dans la journée d'hier.

Notre artillerie a maintenu son feu avec une supériorité marquée, et surtout décisive, contre le fort d'Issy.

Elle n'a pu ni voulu éteindre le feu du fort de Vanves, qui n'était pas l'objet de ses efforts.

Elle n'a songé qu'à le contenir; mais elle a dirigé ses coups sur le fort d'Issy, qui n'est plus la difficulté de nos opérations tant il est réduit au silence.

Tout au plus, fait-il entendre un coup de canon d'heure en heure pour donner signe de vie; mais, nous le répétons, il n'est plus désormais à craindre.

L'armée a poursuivi ses cheminement sur notre gauche, à droite du fort d'Issy; et, sans s'astreindre aux opérations d'un siège en règle, elle a fait des pas en avant, de manière à ne plus permettre aux insurgés des retours offensifs.

Cette nuit, le brave général Faron, à la tête de 100 fusiliers marins, 300 hommes du 110^e de ligne, 4 compagnies du 35^e de ligne, a abordé la difficile position des Moulineaux.

L'élan a singulièrement abrégé la lutte et diminué nos pertes.

Des maisons, des barricades ont été successivement enlevées, et les Moulineaux sont restés en notre pouvoir.

Sur le champ, le génie a pris ses précautions et assuré la situation de nos troupes. Nous ne sommes plus qu'à 800 ou 900 mètres du fort d'Issy.

Pendant ce temps, tout se prépare sur l'étendue entière de notre ligne,

depuis Neuilly jusqu'à Meudon, pour rendre nos opérations aussi efficaces que rapides. A. THIERS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 28 avril, 8 h., matin.

Un détachement fédéré a été mis en fuite cette nuit vers les Hautes-Bruyères.

Les officiers du détachement ont été faits prisonniers.

Les batteries du fort d'Issy sont presque éteintes.

Les travaux d'approche de l'armée de Versailles continuent activement.

Assemblée nationale

Versailles, 27 avril, 8 h., 5 soir.

M. Thiers dit :

« Je ne crois pas que le rôle de novelliste convienne à un gouvernement; mais, à la veille des élections municipales, je veux éclairer le pays sur sa situation, laquelle est douloureuse, car le sang français coule; mais consolante, car elle permet d'entrevoir le dénoûment, et aussi parce que chacun a fait son devoir, l'armée surtout, qui est la garantie de son salut.

« La première tâche du gouvernement était de constituer l'armée. Le gouvernement n'a pas perdu un moment. C'est une grande et forte armée ayant le sentiment du devoir et puissante par le choix de ses chefs.

« Nous ne nous sommes adressés à aucun parti, mais à tous les hommes loyaux et patriotes, à des hommes qui, mieux dirigés, auraient conduit la France à la victoire. Nous avons appelé au commandement un homme de guerre illustre, lequel, de nos jours, peut être appelé le chevalier sans peur et sans reproche.

« L'armée fera son devoir, et la loi triomphera par elle. Je ne puis, sans danger, dévoiler les opérations militaires, mais je puis dire sans indiscretion que les opérations du commandant en chef sont complètes et prises avec de profondes réflexions.

« Je me borne à fournir aux chefs les moyens de vaincre, eux décident de leur emploi.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

L'ASSURANCE MUTUELLE

VII

Mme Dalverny se sentit à sa vue, emportée par toute cette exaltation de la jalousie qui dominait sourdement en elle, et marcha délibérément vers la dame.

— Vous demandez M. Dalverny, n'est-il pas vrai, madame? lui dit-elle en l'interrompant.

— Oui, madame, répondit celle-ci, et, à son défaut, je désirerais parler à son neveu et secrétaire, M. Léonce.

— C'est cela même, pensa tout bas la femme du banquier, elle a lu la lettre: n'est-il pas dit que c'est Léonce qui doit l'introduire? Voyons jusqu'où ira son impudence.

— Madame, continua-t-elle tout

haut, je sais qui vous êtes et ce que vous venez faire ici.

— Je m'en félicite, répondit la survenante, cela me dispense de vous apprendre l'un et l'autre.

— Votre réponse, continua M^{me} Dalverny, dépitée par tant de sang-froid, votre réponse me prouve que vous n'êtes pas aussi bien renseignée à mon égard. Vous ne savez pas qui je suis.

— Je m'en doute; vous êtes Mme Dalverny.

— Vous l'avez dit.

— J'en suis enchantée, madame, et j'espère que ce hasard qui m'a fait vous rencontrer ici, me vaudra votre concours pour la solennelle démarche que je viens accomplir.

— Qu'il vous suffise, madame, riposta la femme du banquier outré de cette outrecuidance, qu'il vous suffise d'apprendre que je sais tout.

— En ce cas, voulez-vous me permettre d'attendre M. Dalverny.

Ce que disant, la femme s'assit sans plus de façons.

— Mais je vous répète que je sais tout, madame, reprit Hélène que cette effronterie atterrait.

— En ce cas, je vous répète que j'en suis ravie, insista l'autre, qui commençait à se trouver blessée de l'accueil trop sans façons qu'on lui faisait.

Mais quelle était donc cette femme pour avoir le droit de ne pas se contenter de cet accueil? A coup sûr il eût été encore trop indulgent pour Mme Contard; donc ce ne pouvait être elle, c'était Mme de Luciennes, la veuve qui, pour convoler en secondes noces, avait déjà l'assentiment de Léonce et venait réclamer l'assentiment de ses parents.

Malheureusement l'entretien se trouvait engagé de telle sorte qu'il paraissait vouloir se passer de tous éclaircissements, seul moyen pourtant de ne pas équivoquer nos personnages et de les présenter sous leur jour véritable. Mais Mme Dalverny en était en ceci à l'état des ignorants qui ne veulent rien apprendre, persuadés

qu'ils savent tout; car je vais vous le dire en passant, celui-là n'est pas tout à fait ignorant celui qui croit l'être, car il sait au moins une chose, et comme le dit le proverbe persan : « Le savant sait et s'enquiert, l'ignorant ne sait pas même de quoi s'enquérir. »

Mme Dalverny avait, il est vrai, bien des raisons par devers elle de se croire bien informée. En premier lieu, elle n'avait jamais entendu parler du projet de mariage entre son neveu et Mme de Luciennes qu'elle ne connaissait pas. La veuve était d'âge et de tenue à réaliser parfaitement la figure que sur le mari Mme Dalverny avait pu se tracer de Mme Contard.

Mme de Luciennes, outre un tout coquet dont s'animait sa physionomie et toute sa personne, possédait cette science des poses et du maintien que l'âge seul enseigne aux femmes quand il leur enlève d'autres charmes : prévoyante nature, qui ne veut pas ainsi donner à la femme toutes ses séductions à la fois, car, réunies ensemble,

« Les opérations d'investissement ont occupé plusieurs jours; maintenant cet investissement est complet, et des opérations actives ont déjà été commencées devant le fort d'Issy. Notre artillerie, quoique combattant une artillerie formidable, a éteint son feu.

« La position des Molineaux enlevée, il serait téméraire de préjuger maintenant le temps dans lequel les opérations amèneront la pacification. »

Après avoir exprimé la douleur que lui cause la lutte, M. Thiers ajoute : « Nous ne sommes pas les auteurs de cette lutte; nous n'attaquons pas, nous nous défendons, nous défendons l'ordre public et la loi.

« On nous parle de conciliation. Nous aussi, nous voulons la conciliation.

« Personnellement, je ferais tous les sacrifices. Nous voulons sauver la liberté contre un despotisme sans mandat et contre une licence effrénée.

« L'Assemblée n'a aucune arrière-pensée contre la République; l'Assemblée a respecté le fait accompli qu'elle a trouvé; elle ne fait aucun effort ni aucun complot contre la République. Elle poursuit une seule mission, celle de réorganiser le pays.

« Relativement à la nécessité de la clémence, je le répète, notre rigueur tombera quand les armes tomberont, excepté envers des criminels, qui sont peu nombreux. »

M. Thiers ajoute :

« J'ai besoin de m'interroger moi-même quand je donne des ordres, non pas cruels, mais des ordres comme dans une guerre !

« J'ai besoin de vous interroger aussi et de savoir si le droit est de mon côté. » (Interruption.)

M. Thiers, demandant qu'on l'écoute, ajoute :

« Je donne des ordres avec douleur, mais est-il un jour où le droit ait été plus évident qu'aujourd'hui ?

« Ce que je vous dis, on le sait à Paris, où l'abstention dans les dernières élections montre l'isolement des insurgés, tandis que la France entière est avec nous et avec vous qui êtes la libre expression de son suffrage. »

M. Thiers insiste sur les idées libérales de l'Assemblée, qu'il proclame plus libérale que lui-même.

Combattant ensuite les idées absurdes de la Commune, qui détruirait l'unité française, M. Thiers ajoute :

« Notre rôle est de concilier l'unité avec la liberté. »

Versailles, 28 avril 1871.

Les journaux applaudissent au discours prononcé par M. Thiers dans la séance d'hier.

Ils blâment M. de Kerdrel d'avoir soulevé inopportunistement la question monarchique.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 26

Le bombardement du fort d'Issy

Aux premiers jours de la guerre civile, il n'était bruit que des attaques tentées par les Versaillais contre les forts du sud. Les bulletins militaires quotidiens étaient plus brevis sur les opérations poursuivies de ce côté, depuis quelque temps; c'est ce qui nous a poussé vers Issy dans la journée.

Les avenues donnant sur les portes étaient encombrées de fourgons chargés de munitions d'artillerie. Les chevaux qui traînaient ces fourgons filaient au grand trot, et, à l'intensité de la fusillade et des décharges de mitrailleuses, on pouvait se faire une idée de l'acharnement du combat. Issy et Vanves canonnaient dans la direction de Clamart.

Le fort d'Issy est, on le sait, celui qui a été le plus éprouvé par le siège prussien. Des casernes, c'est à peine si quelques pans de murs sont encore debout. Le rempart lui-même avait été taillé, déchiqueté, moulé par les énormes projectiles que l'on nous envoyait du haut de Châtillon.

De ce côté, la situation est à peu près la même pour les belligérants que durant le siège. Les Versaillais occupent seulement une position qui, sous les Prussiens, était tombée plusieurs fois en notre pouvoir, et qui était restée neutre, placée qu'elle était sous le feu direct de nos canons; nous voulons parler du Moulin-de-Pierre. Les Versaillais y ont établi une forte batterie, qui est à 500 mètres de Vanves, et qui peut faire du mal au fort.

A part cela, les Versaillais occupent les hauteurs de Bagneux à Saint-Cloud et ont employé les ouvrages prussiens pour l'établissement de leurs batteries.

La gare de Clamart, d'où l'on découvre le plateau de Châtillon et la tour du Moulin-de-Pierre, est au pouvoir des fédérés. Ces derniers ont crénelé les murs du petit embarcadere placé devant la gare, de l'autre côté de la voie.

L'affaire qui se poursuit aujourd'hui de ce côté a commencé il y a trois jours. Les diverses attaques tentées par les Versaillais contre les forts avaient pour but évident de masquer les travaux d'approche. En effet, les Versaillais ont disposé leurs batteries, creusé leurs tranchées et ont, à l'heure actuelle, les loisirs nécessaires pour une attaque sérieuse.

Avant-hier, les fédérés avaient poussé une reconnaissance vers Bagneux. Bagneux est barricadé, les maisons qui ont vue sur le versant sont crénelées, et derrière chaque mur de clôture se trouvent des hommes armés, le canon du fusil au créneau. C'est à peine si cette reconnaissance comptait une compagnie. Assaillis par une vive fusillade partant de points masqués, les gardes nationaux durent se replier. Ils revinrent en force le lendemain; mais devant les barricades armées de canons et de mitrailleuses, impossible de tenter une attaque sans artillerie.

Aujourd'hui ce sont les Versaillais qui ont poussé vers les avant-postes; d'abord du côté de Bagneux, puis au-dessous de Châtillon, vers Clamart. Les foris canonnaient dru sur toutes leurs positions. Ils ripostaient peu avec leurs canons, en revanche, la fusillade était nourrie sur tous les points.

et à comprendre la méprise très-rationnelle de Mme Dalverny.

Au point où nous avons laissé la conversation, elle fut interrompue par une pause. Nous pourrions dire par une trêve: cet entretien n'était-il pas un combat? La femme du banquier recommença les hostilités, prenant l'air le plus dédaigneux et le plus méprisant qu'elle put.

— Madame, dit-elle, cet accueil n'a pas le droit de vous surprendre. Sachez que vous étiez attendue.

Mme de Luciennes se leva alors avec dignité, et répondit :

— En vérité, madame, je vous remercie de me l'apprendre; certes, je ne m'en fusse pas doutée. On m'avait bien prévenue, pourtant, à votre sujet, et j'avais mes raisons pour demander M. Dalverny.

— Et moi les miennes pour me présenter à sa place, riposta la femme du banquier, confondue par tant d'audace. Il est évident qu'à son point de vue, rien n'était plus monstrueux que madame de Luciennes; ce qui était

On a remarqué que de nouveaux régiments prenaient part à ces engagements; en outre, les cantonnements sont plus nombreux qu'il y a huit jours.

Sur tous les points, les soldats du génie de l'armée de Versailles sont à l'œuvre, avançant pas à pas, crénelant les maisons et les murs de clôture, creusant des tranchées, établissant des redoutes.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (cinq heures), la fusillade n'a pas cessé, le canon gronde toujours au sud.

Les Canonnières

Depuis hier soir, les canonnières de la Commune ont commencé à jouer un rôle très actif dans la lutte actuellement engagée.

Ces fortresses flottantes, au nombre de six, sont à l'ancre sous les arches du pont-viaduc du Point-du-Jour, et, par ce fait, complètement abritées contre la riposte des artilleurs versaillais. Une septième canonnière, la *Liberté*, plus petite que les autres, d'un maniement facile et d'un faible tirant d'eau, louvoye entre le viaduc du Point-du-Jour et le Bas-Meudon. Cette petite embarcation, montée par les meilleurs pointeurs, s'avance de 2 à 400 mètres sur la Seine, lâche sa bordée, puis revient à toute vapeur se réfugier derrière le viaduc, jusqu'à la station des bateaux-mouches. C'est ici que s'opère chaque fois le chargement de l'énorme canon.

Un petit vapeur non armé, servant de bateau éclairer, circule au milieu des chaloupes, portant les ordres et recueillant les indications sur le tir, dont les officiers surveillent exactement la rectitude.

Pendant la nuit cette petite flottille avait pris pour objectif le Mont-Valérien, qui, à ce moment, gênait par son feu continu les batteries de la Muette et du bastion d'Auteuil. La canonnade a duré sans interruption cinq heures de suite, et vers le matin le feu du Mont-Valérien s'est ralenti.

Aujourd'hui les canonnières ont exécuté un virement de bord sans être inquiétées, et leurs canons ont été dirigés sur le château de Meudon et les hauteurs boisées de Sèvres. Ces positions ont été bombardées, sans relâche, notamment la terrasse du château de Meudon, à cause des travaux que l'on suppose en cours d'exécution. Plusieurs fois nous avons pu voir les obus éclater sur la terrasse même ou à une très petite distance, et chaque fois l'équipage fédéré, réuni sur le pont du bateau, applaudissait.

ET LES PRUSSIENS SONT LÀ!

On écrit de Strasbourg au *Journal de Genève* que le corps de Werder, qui rentrerait dans ses foyers, a reçu contre-ordre. L'arrière-garde, marchant sur les Vosges, a traversé Colmar.

Ces troupes rentrent en France, et la plupart des points évacués sont réoccupés.

1,200 Prussiens ont de nouveau occupé Monthéniard et les villages environnants.

candeur chez celle-ci devenait outre-cuidance inqualifiable, puisqu'on l'attribuait à Mme Gontard. Enfin, la femme du banquier ne put réprimer les mouvements de la rage qui la dévorait, étouffer le feu intérieur de sa colère qui pétillait par ses yeux enflammés.

Je ne comprends pas, poursuivait-elle, qu'une femme puisse ainsi renoncer à la modestie de notre sexe, divorcer avec toute pudeur et prendre l'initiative d'une démarche qu'aux hommes seuls il appartient de faire.

Mme de Luciennes crut voir dans ce rigoureux reproche un blâme sanglant de la visite intéressée qu'elle venait de rendre à l'oncle de son futur. Son orgueil de femme se révolta d'être humiliée de la sorte. Alors elle redressa la tête, et, dirigeant un regard hautain sur la femme du banquier :

— Madame, lui dit-elle, quand on a besoin des leçons pour soi, on devrait bien n'en pas donner aux autres.

Il dépend de vous de ne pas les en-

A PARIS

Paris, 26 avril 1871.

Le Trocadero est définitivement dégarni de ses canons. On a renoncé à bombarder le Mont-Valérien, et pour cause; c'est à peine si un projectile sur vingt arrivait au but.

Maintenant à la voix du canon a succédé la voix humaine. Sur la plate-forme et sur les gazons, on fait manœuvrer de nouvelles recrues qu'on instruit au maniement des armes. Le Champ-de-Mars sert également aux exercices de la garde nationale.

On construit une barricade en face de la porte d'Asnières, sur la limite du chemin de ceinture; à cent pas en arrière, à la hauteur du dépôt des omnibus, on en construisait une autre.

La plus curieuse et sans contredit la plus formidable des barricades est celle qui se trouve à l'angle du ministère de la marine et à l'entrée de la rue de Rivoli. Les sacs de terre, se composant de toile ordinaire, de toile rayée à sommier et à traversin, s'élèvent à la hauteur du mur de soutènement de la terrasse du jardin des Tuileries.

Cette barricade est pourvue de trois embrasures. La tranchée présente surtout un aspect étrange. La voûte de Péguet, les tuyaux servant à la conduite des eaux et les tubes à gaz sont à découvert.

On en construisait une autre en dehors de la grille du jardin faisant face aux Champs-Élysées.

Celle qu'on a commencée depuis quatre à cinq jours sur le quai n'avance pas, mais les terrassiers font acte de présence.

Parmi les mesures prises par la Commune, on assure qu'elle aurait décidé que le tirage des lots de l'emprunt de la ville de Paris, ainsi que le paiement des coupons seraient suspendus.

L'église Saint-Nicolas-des-Champs a été transformée en club hier soir.

Lundi, des gardes nationaux se sont présentés à l'église Saint-Méris pour arrêter le curé.

Comme le curé avait eu la précaution, depuis quinze jours, de se mettre en sûreté, l'arrestation n'a pu avoir lieu.

Les négociants de Paris évaluent à 25 millions par jour les pertes du commerce parisien.

C'est Me Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui doit défendre M. Chaudey, le prisonnier de la Commune.

Me Rousse n'a pas voulu quitter son poste où il pouvait, comme on le voit, être utile et dévoué, et, pour conférer avec celui qu'il a entrepris de défendre, il a été conduit à rendre visite au citoyen Eugène Protot qui fait actuellement fonctions de garde des sceaux et ministre de la justice.

Le citoyen Protot est un jeune homme de 23 à 24 ans, simple stagiaire, puisqu'il n'est pas inscrit sur le tableau des avocats.

Le citoyen Protot était dans son cabinet, coiffé d'un képi à plusieurs galons, vêtu d'une vareuse de garde national, et les jambes ornées de bottes molles à éperons.

Quelque peu surpris de la visite de

les risqueraient de rendre folle la plus vilaine moitié du genre humain! Donc, ce que nous appellerons la science corporelle annonçait chez la fausse Mme Gontard une trentaine d'années qui certes ne se lisaient pas sur son front ni dans ses yeux noirs qui s'embraient s'hummer de toute l'ardeur vivifiante de la jeunesse; sa bouche seule était de l'âge que supposait Mme Dalverny. Des lèvres un peu blanches, aux contours relevés par quelques plis, donnaient à toute cette figure un ton mal et chaud rendu plus saillant par des cheveux très-touffus et très-noirs dont les ondulations naturelles embrassaient cet ensemble dont l'expression était attirante et la mine provocatrice.

Joignez à toutes ces preuves l'entrée de Mme de Luciennes juste au moment où Mme Gontard est attendue, ses premiers mots qui se rapportent si parfaitement au contenu de la lettre, passez toutes les coïncidences, et vous n'aurez pas de peine à excuser

tendre, riposta Mme Dalverny en montrant la porte du doigt.

Vous me chassez, madame, s'écria la veuve, dont la voix tremblait sous cette avanée inexplicable pour elle; vous me chassez... Tenez, je suis heureuse que votre sauvage grossièreté vous ait placée si bas que mon indignation ne puisse descendre jusqu'à vous... Puis, la menaçant du doigt, de l'œil et de la voix : — Vous vous en repentirez, madame, acheva-t-elle, il me vengera.

Ce dernier mot, sur lequel madame de Luciennes sortit triomphante, était encore de ceux qui pouvaient donner le change à Mme Dalverny. Pauvre femme, qui voyait tout conspirer autour d'elle pour perpétuer sa déplorable erreur.

Cette orageuse entrevue plongea Mme Dalverny dans une cuisante affliction. La victoire l'avait trahie : elle ne pouvait se le dissimuler. Et les rôles avaient été changés de son préjudice, grâce à l'insolence de sa rivale.

La suite à demain. Frédéric THOMAS.

bâtonnier, il s'est remis rapidement d'un premier embarras, et s'est empressé d'accorder à Me Rousse le laissez-passer qu'il venait demander.

C'est ainsi que l'honorable bâtonnier a pu se concerter avec M. Chaudey et rassembler les moyens de défense. M. Chaudey est toujours au secret.

Avant-hier, un capitaine de la garde nationale, accompagné de plusieurs hommes s'est présenté au cercle de l'Union, 11, boulevard de la Madeleine. Les membres de ce cercle sont des étrangers.

Le capitaine ayant voulu procéder à une perquisition, pour rechercher des armes, le principal garçon de bureau, homme de cinquante ans, lui a demandé d'exhiber son mandat.

Au lieu de mandat, le capitaine sortit un revolver de sa ceinture, et lui a enjoint de le suivre au poste.

Le soir même, le garçon de bureau était remis en liberté.

Le lendemain, la même perquisition fut tentée.

Un autre employé s'interposa, et, comme sa jeunesse parut le rendre suspect, le capitaine le prit à partie, en lui adressant diverses questions :

— Je suis, dit-il, un soldat de l'armée de la Loire. Je suis rentré à Paris pour ne pas avoir à me battre contre les Parisiens, et je ne veux pas me battre davantage aujourd'hui contre les Français de Versailles.

Comme on ne l'a pas arrêté séance tenante il s'est empressé de disparaître.

Quant à des dépôts d'armes au cercle de l'Union, on nous a affirmé qu'il n'y en avait jamais eu.

Le Petit Journal, édition de Paris, raconte en termes saisissants une visite à l'ambulance de Lonchamps :

Au moment où nous pénétrons dans ce triste sanctuaire, nous éprouvons un serrement de cœur à la vue de ces nombreux morts.

On en enlève, on en emporte.

Nous n'entrerons pas plus avant dans ces tristes détails.

Nous remarquons tout d'abord les physionomies des malheureux étendus sur deux rangs des deux côtés de la chapelle.

La plupart n'ont pas les yeux fermés.

Dans les courts instants qu'ont les ambulanciers pour relever les corps sous la mitraille, il n'y a pas une minute pour accomplir ce pieux devoir de clore les paupières aux morts.

Les cadavres sont mêlés.

L'uniforme coudoie la blouse et le paletot.

Un vieux paysan, à bourgeron et à cotte bleue, est étendu à côté d'un lieutenant d'artillerie.

Un vieillard de soixante-quatre ans a pris place côte à côte avec son fils, jeune homme de trente-cinq ans.

On nous montre le corps d'un sergent de la garde nationale, dont le fils sert, en qualité de lieutenant, à Versailles.

Les visages sont calmes.

Ces hommes-là ont été tués sur le coup, et ils n'avaient pas peur.

Un marin a encore le bras levé en geste de défi.

Un enfant de dix-sept ou dix-huit ans, à la physionomie effarée, a la poitrine recouverte d'un numéro du Cri du peuple...

Quel dommage, dirons-nous avec notre rédacteur en chef, que tant de cœurs vaillants n'aient pas été utilisés pendant le siège contre les Prussiens !

Pendant notre visite, un photographe reproduit les traits des victimes non reconnues.

Excellent système adopté bien avant les derniers décrets par les ambulances de la Presse, et qui abrège bien des formalités douloureuses.

Les valeurs, les bijoux et l'argent monnayé sont déposés au bureau des entrées.

Les autres menus objets, — y compris même les journaux, — sont étalés religieusement sur chaque corps, pour faciliter les reconnaissances.

Rien ne saurait être indifférent, une note au crayon sur un bout de papier est souvent un indice suffisant pour permettre aux malheureux parents, — plus malheureux que ceux qu'ils ont perdus, — de reconnaître les leurs.

Un artiste de talent, M. Karl Girardet, vient de mourir dans sa 71^{me} année.

Karl Girardet était né le 13 mai 1810, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse). Il fut un des élèves de M. Léon Cogniet.

Son début, au salon de 1836, fut assez remarqué par deux toiles peintes avec beaucoup de goût : le Déjeuner des lapins et l'É-

Il fit ensuite une quantité de tableaux très appréciés, mais son talent se développa surtout dans le dessin. On a admiré ses vignettes de l'Histoire du Consulat et de l'Empire et du Roland furieux.

A VERSAILLES

Versailles, 26 avril 1871.

Les députés de Paris ont délibéré à plusieurs reprises s'il ne conviendrait pas que plusieurs d'entre eux se rendissent à Paris pour intervenir au besoin et prévenir autant que possible les catastrophes dont la capitale est menacée.

Aucune décision définitive n'a été prise. Deux députés sont allés à Paris hier ; ils ne sont pas encore de retour, mais on les attend aujourd'hui. Selon le rapport qu'ils feront, on se décidera.

La « gauche modérée » se réunit ce soir à la mairie de Versailles.

M. Thiers a reçu hier matin les maires des communes suburbaines. Ces maires se sont retirés très-satisfaits des espérances que leur a données le chef du pouvoir exécutif. Ils ont dû repartir dans la journée, non pour rentrer chez eux, mais pour aller tenter à Paris une démarche pacifique. Quelques uns d'entre eux paraissent avoir une grande confiance dans le résultat des efforts qu'ils allaient faire auprès des insurgés pour les amener à mettre fin à cette horrible guerre.

La partie de l'avenue de Saint-Cloud avoisinant les Grandes-Ecuries est bordée maintenant de baraques en planches destinées aux troupes de passage à Versailles. Il va en être établi d'autres sur divers points des alentours de la ville, afin d'exonérer les habitants de la charge des logements militaires.

Ces baraquements, très-bien disposés et parfaitement aérés, ont été apportés tout préparés de Saint-Omer, de telle sorte qu'on n'a qu'à les poser et à les boulonner. Cette opération se fait avec une grande rapidité.

Les deux batteries de pièces de campagne arrivées avant-hier à Versailles, sont remarquables par la beauté de leurs attelages. Nous avons dit qu'elles venaient de Douai, où se trouve le 15^e régiment d'artillerie dont elles font partie. Ce régiment a éprouvé pendant la guerre contre la Prusse des pertes nombreuses ; il se trouvait à Gravelotte, où il fut décimé. Les deux batteries, composées de pièces de 4, qui viennent d'arriver ici, furent réorganisées à Cherbourg quelques jours après la signature des préliminaires de la paix.

Depuis avant-hier, toutes les troupes cantonnées à Versailles se tiennent prêtes à partir. Les ordres donnés à ce sujet sont formels et on veille à leur exécution avec une grande rigueur. Aussi, une demi-heure après l'ordre du départ, près de quarante mille hommes, cavalerie, infanterie, artillerie, seront en marche pour se diriger vers les points qui leur auront été indiqués.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le Comité central électoral

DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE

Aux électeurs de la ville de Lyon

Citoyens,

Vous êtes appelés à déléguer votre souveraineté, et à vous prononcer sur le choix d'administrateurs éclairés et intègres, résolus à revendiquer les franchises municipales.

Repoussons les candidats qui, sous tous les régimes, pour arriver au pouvoir, s'intitulent les amis de l'ordre, mais qui, en réalité, ne songent qu'à conserver leurs privilèges et les lois faites par eux et pour eux. Ces faux libéraux nous ont donné l'empire et le militarisme dont nous supportons aujourd'hui les fatales conséquences.

Portons nos choix sur les citoyens qui veulent l'ordre véritable fondé sur la justice et sur la liberté.

Quiconque veut sincèrement la République, quiconque veut mettre un terme aux discordes civiles et aux révolutions violentes, doit se rallier au Comité central, en votant pour des républicains sincères, capables d'administrer notre grande cité, et déterminés à sauvegarder les intérêts de tous les citoyens.

Ses candidats ont été adoptés par les dé-

légues de tous les groupes électoraux de chaque arrondissement.

Citoyens,

Des républicains convaincus croient devoir recommander l'abstention, afin de protester contre une loi qui restreint nos franchises municipales. Nous ne saurions trop combattre cette erreur qui livrerait l'administration de la cité à nos adversaires politiques.

Nous le déclarons hautement. Pour nous, l'abstention serait un suicide. Nous adjurons les électeurs de ne point abandonner l'arme légale qu'ils ont entre les mains.

L'union seule peut amener le triomphe de notre cause.

Vive la France ! Vive la République !

Le Comité central présente aux suffrages des électeurs les candidats suivants :

1^{er} arrondissement.

MM. Bessières, professeur.
Barodet, conseiller.
OEdipe, passementier.
Gudin, négociant.
Vallier, conseiller.
Langlade, pharmacien.
Millaud, avocat général.

2^e arrondissement.

Hénon.
Castanier, maire du 2^e arrondissement.
Ferrouillat, conseiller.
Gailliot, conseiller.
Vincent-Guillaume, comptable.
Outhier, conseiller.
Favier, relieur.
Chaverot, conseiller.

3^e arrondissement.

Crestin, conseiller municipal.
Barbecot, conseiller municipal.
Pinet, conseiller municipal.
Bouchu, conseiller municipal.
Girardin.
Mazeirat, menuisier.
Perret, conseiller.

4^e arrondissement.

Ferrer, ex-colonel de la 2^e légion du Rhône.
Janet (Alphonse), docteur.
Marceau (Pierre), tailleur.
Verrière, ancien conseiller d'arrondissement.

5^e arrondissement.

Carle, conseiller municipal.
Despeignes, conseiller municipal.
Verrière, conseiller d'arrondissement.
Durand, conseiller municipal.
Degoulet, conseiller municipal.
Kauss, marchand de vins à Vaise.

6^e arrondissement.

Ferrer, ex-colonel de la 2^e légion du Rhône.
Hénon, maire.
Maniller, tisseur.
Chapuis, tisseur.

LISTE DE FUSION DES COMITÉS RÉPUBLICAINS LIBÉRAUX.

Manifeste des comités.

Electeurs !

Au scrutin ! Pas d'abstentions, pas de défection !

Vous qui voulez le maintien de la République, le respect du suffrage universel, le respect de la loi, l'ordre, votez avec nous.

Car, à cette heure, la question est nettement posée ; s'abstenir ou se diviser, c'est tomber dans cette Commune factieuse et impossible à la fois qui, par la violation du suffrage universel et de la loi, tuerait la République et consommerait la ruine de la France.

Nous aussi nous voulons la Commune, mais ne vous laissez pas prendre à cette équivoque qui cache, sous ce mot mal défini de Commune, les plus dangereuses utopies, à côté des plus légitimes revendications.

Ce qui est bon, ce qui est pratique, la libre administration des communes par elles-mêmes, leur sage indépendance, nous le voulons tous, et nos élus le pratiqueront.

Ce qui est mauvais, ce qui est chimérique, c'est la Commune fractionnant notre pays en dix mille petits centres anarchiques et tyranniques, anéantissant sa vieille et glorieuse nationalité, nous laissant sans gouvernement et sans tranquillité à l'intérieur, sans dignité et sans force devant l'étranger.

Electeurs, nous sommes sûrs de votre choix. Vous voterez avec nous !

LISTE DES CANDIDATS.

1^{er} Arrondissement

MM. Ducarre, conseiller sortant.
Hénon, id.
Deville, avoué.
De Rochefontaine, magistrat.
Radisson, affineur de métaux.
H. Tapissier, fabricant.
Blanc, conseiller sortant.

2^e Arrondissement.

Ducarre, conseiller sortant.
Leroyer, id.
Bouvet, id.
Ed. Aynard, banquier.
H. Gayet, ex-directeur de la caisse d'épargne.
H. Tavernier, ingénieur en chef.
Piatton, ancien notaire.
Bernard, entrepreneur de menuiserie.

3^e Arrondissement.

Hénon, conseiller sortant.
Pinet, id.
Bulfaud aîné, constructeur.
L. Picard, fabricant de produits chimiques.
Huvel, marchand de grains.
Neyret, négociant.
Tronel, directeur de la cristallerie.

4^e Arrondissement.

Condamine, conseiller sortant.
Michaud, id.
Guichard, négociant en vins.
Blanchard, propriétaire.

5^e arrondissement

Kauss, négociant en vins.
Neaud, entrepreneur.
Vachez, notaire.
Bacot, conseiller sortant.
Paul Brédon, teinturier.
J. Soiderqueck fils, propriétaire.

6^e arrondissement

Hénon, conseiller sortant.
Fertoret, id.
Brialou, id.
Caplet, ouvrier tapissier.

On nous communique, en outre, une liste dressée par un groupe important d'électeurs pour le 3^e arrondissement. La voici :

3^e Arrondissement.

MM. Crestin, maire du 3^e arrondissement, conseiller sortant.
Barbecot, adjoint, id.
Bulfaud aîné, constructeur.
Picard, fabricant de produits chimiques.
Goux, fabricant de produits chimiques.
Nardy aîné, horticulteur.
Huvel, marchand de grains.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

Séance du 26.

La séance n'est ouverte qu'à trois heures.

Des congés sont accordés au général Ducrot, à MM. Prybonneau, Lésperut, Chasse-loup-Laubat.

Un membre demande que chaque député accompagne à l'avenir sa demande de congé d'une note écrite ou d'explications verbales. — Renvoi de la proposition à la commission d'initiative.

M. le Président. — Je dois donner lecture à l'Assemblée de la lettre que je viens de recevoir :

Paris, 23 avril 1871.

« Monsieur le président,

« Ma démission, déjà ancienne, n'a pu être officiellement déposée sur votre bureau.

« Je vous prie de vouloir bien la communiquer à l'Assemblée avec la lettre suivante :

« Je persiste dans une résolution déjà prise et qui me permettra de me consacrer

« tout entier à l'œuvre de conciliation que j'ai entreprise en faisant partie de la Ligue

« d'Union Républicaine de Paris.

« Signé : FLOQUET. »

M. L. Blanc. — Je viens interpellé M. le garde des sceaux relativement à la circulaire qu'il a adressée aux procureurs généraux. Il y a quelque temps, M. le chef du Pouvoir exécutif nous apportait des déclarations par lesquelles il promettait la vie aux insurgés qui mettraient bas les armes, et se montrant disposé à continuer le paiement du subsidé à ceux qui n'auraient pas de moyens d'existence.

Si je ne me trompe, il y avait là l'indice d'une politique d'apaisement.

Cette politique est-elle conforme aux vœux de la France ? Oui, messieurs, et j'en ai pour garants une foule de lettres et d'adresses venues de tous les coins du territoire et par exemple l'adresse du Conseil municipal de Lille, à laquelle ont adhéré plus de 730 citoyens de Boulogne. Cette politique répondait aux désirs passionnés que nous avons tous de voir finir autrement que dans des flots de sang, une guerre qui désola la France, qui fait trembler tant de cœurs, et qui, si elle se prolongeait, ferait pleurer tant de mères !

Il faut que nous fassions tous nos efforts pour rechercher les moyens de mettre un terme à cette guerre impie. Il y a là une nécessité qui s'impose, et nous avons lo

devoir de tout faire encore une fois pour amener un résultat que réclame l'humanité. C'est surtout à ceux qui habitent les régions élevées où plane la justice que s'adressent mes observations. Retrouvons-nous cet esprit de conciliation dans le document auquel je fais allusion ?

Eh bien ! il m'a paru que, de la circulaire de M. le ministre de la justice, il semblait résulter que de parler de conciliation était actuellement une hypocrisie, parce que, dit-il, ceux qui la demandent la savent impossible et parce qu'on ne saurait la réclamer sans pactiser avec l'émeute et avec la terreur. (Oui ! oui !)

Ce ne peut être la pensée de M. le garde des sceaux, et c'est précisément parce que j'ai meilleure opinion de ses sentiments que je l'interpelle sur le vrai sens de sa circulaire.

Ceux qui cherchent une issue pacifique veulent aussi l'ordre légal. Ils croient que la modération est le meilleur moyen.

Voix. — Assez ! assez !

M. L. Blanc. — Il est possible que ce ne soit pas la justice des procureurs généraux, mais c'est la justice des hommes d'Etat. (Rumeurs.)

M. de Rampon. — On ne soutient pas ainsi les hommes de la Commune.

La parole de M. Louis Blanc se perd dans le bruit. L'agitation est extrême.

M. le président. — Les interpellations de représentants à représentants sont interdites par le règlement.

M. Dufaure. — Je regrette que les paroles de l'honorable M. Louis Blanc ne soient pas empreintes de cet esprit d'apaisement auquel il fait appel.

Je n'éprouve nulle difficulté à lui dire avec une entière franchise les motifs qui ont dicté les passages auxquels il a été fait allusion.

J'ai cru qu'il était nécessaire, au moment où allait être appliquée la loi libérale que vous avez votée, de préciser dans quel esprit devaient être dirigées les poursuites qu'ils pouvaient être appelés à exercer contre la presse.

J'ai surtout signalé la nécessité de surveiller les erreurs des écrivains de notre époque. Les uns attaquent ouvertement, franchement, toutes les institutions sociales ; mais d'autres, plus habiles, plus dangereux, ont cherché à déguiser leurs attaques contre l'Assemblée nationale sous une apparence de conciliation.

Je me vois obligé de lire devant l'Assemblée le passage qui a motivé l'interpellation : l'Assemblée en jugera mieux, et M. Blanc verra que, dans mes paroles, il n'y a aucune réticence.

M. Dufaure lit le passage dans lequel il signale :

« Les apôtres d'une conciliation, à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes, et qui affectent de mettre sur la même ligne l'Assemblée nationale et ce qu'on appelle la Commune de Paris (Applaudissements), pour être plus hypocrite, ce n'en est pas moins un coupable langage. (Très-bien ! très-bien !)

C'est précisément par la lecture de quelques-unes de ces manifestations, auxquelles M. Louis Blanc faisait allusion, que j'ai été amené à signaler cette nature d'écrits. Je sais qu'il y a eu un mot d'ordre envoyé en province, qui consiste à parler de conciliation, et surtout à renoncer à ces formes violentes qui sont celles de la presse actuelle, rédigée par les hommes de l'insurrection. On met en présence, et sur la même ligne, l'Assemblée nationale et la Commune, absolument comme deux gouvernements égaux en pouvoir et en légitimité.

Apportant une preuve à l'appui de ses paroles, M. le garde des sceaux lit une déclaration de laquelle il résulte fort clairement que l'issue de la lutte, c'est que l'Assemblée propose l'armistice et qu'elle résigne ses pouvoirs. (Mouvement.)

Après de pareils documents, poursuit M. le garde des sceaux, est-il possible de croire que la Commune, et ceux qui parlent en son nom, soient animés d'un véritable esprit d'apaisement ?

M. le ministre de la justice lit encore un article d'un journal de Limoges, qui est conçu dans le même esprit et qui met à la charge de l'Assemblée les malheurs et la responsabilité de la lutte.

Je laisse, dit le ministre en terminant, l'Assemblée juge de savoir si nous sommes allés trop loin dans la circulaire qui vous a été dénoncée.

Enfin, on a rapporté les paroles de M. le chef du pouvoir exécutif. Eh bien, ces déclarations elles sont absolument maintenues. Quand l'ordre sera rétabli, le gouvernement saura garder des égards vis-à-vis des malheureux qui ne sont qu'égarés ; il n'a fait de réserves que contre ceux qui sont coupables de crimes.

M. L. Blanc. — M. le ministre a commencé par dire qu'il n'avait pas trouvé dans mes paroles l'esprit d'apaisement auquel je faisais appel. Le public en jugera. M. le ministre n'a pas répondu à ma demande d'interpellation, qui portait sur le point de savoir si ceux qui font appel à la conciliation seront considérés comme des coupables. Je comprends jusqu'à un certain point cette maxime : « Il faut que la force reste à la loi », mais il faut que la loi ne compte pas trop sur la force, car la modération est la dignité de la loi. (Rumeurs à droite.)

M. Dufaure. — Je ne saurais permettre qu'on dénaturât mes paroles. Si M. Louis Blanc fut venu me dire : Entendez-vous que le désir de conciliation soit poursuivi comme un crime, indépendamment de toute autre circonstance ? inutile de dire que notre réponse eût été conforme à la pensée de celui qui m'aurait interpellé.

La conciliation, mais elle est au fond de tous nos cœurs. La conciliation, c'est l'ange qui plane après l'orage. La conciliation, mais je la demande, je l'appelle de tous mes vœux, et nul plus que nous ne serait sincèrement disposé à en faire, mais une fois que l'ordre sera rétabli, entendez bien. (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la prorogation des échéances, et dont voici le texte :

Art. 1er. — Les effets de commerce, quelle que soit la date de leur suscription, payables à Paris, échus ou à échoir, à partir du 18 mars dernier, jusqu'au dixième jour qui suivra le rétablissement du service de la poste entre cette ville et les autres parties de la France, ne seront exigibles qu'après terme.

Art. 2. — Une déclaration du gouvernement constatera la reprise de ce service, et le délai de dix jours courra de l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Art. 3. — Le délai facultatif de dix jours, accordé au porteur par l'art. 3 de la loi du 10 mars pour les effets prorogés, s'appliquera à tous les effets de commerce qui font l'objet de la présente loi.

Art. 4. — Les délais autorisés par le premier paragraphe de l'art. 5 de la loi du 10 mars et par l'art. 3 de la loi du 24 mars, pourront, pendant le cours de l'année 1871, être accordés par tous les tribunaux de commerce de France, mais seulement aux souscripteurs, endosseurs et autres coobligés résidant dans le département de la Seine ou dans les départements envahis, dénommés dans l'article 3 du traité du 26 février 1871.

M. Duey, qui avait proposé de proroger les échéances jusqu'à la reprise des services d'escompte entre la Banque de France et ses succursales, se rallie au projet de la proposition ; seulement il voudrait qu'on élevât à 15 jours le délai fixé à 10 jours.

M. Pagès-Dupont demande au contraire que ce délai soit de trente jours.

M. Ventavon, rapporteur de la commission, combat ces deux amendements et démontre la suffisance du délai accordé. La commission a, d'ailleurs, reçu l'assurance de la Banque de France qu'elle reprendrait ses rapports avec ses succursales dès que l'interruption des relations postales aura cessé.

M. Bozerian voudrait étendre à la province le bénéfice de la loi actuelle.

M. Ventavon pense qu'il est difficile d'étendre à la France entière ce délai. Il ne faut pas oublier que la plus grande partie de la province n'a pas souffert de la guerre, qu'elle a des bénéfices acquis.

M. Leblond estime au contraire que non-seulement le délai de 10 jours est insuffisant, mais que le délai de 30 jours demandé par M. Pagès-Dupont serait également insuffisant. Il est vrai, dit-il, qu'on nous parle de la loi sur les concordats amiables, mais n'est-ce pas là une triste consolation qu'on offre aux commerçants ? Vous avez déjà voté deux lois sur les prorogations d'échéances ; prenez garde d'être amené à en voter une troisième.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances. — On vous dit que vous êtes exposés à voter une troisième loi sur les prorogations d'échéances. A cela, je réponds que si nos honorables collègues avaient eu connaissance des rapports qui nous sont parvenus, ils seraient convaincus de l'excellent effet qu'ont produit nos lois des 10 et 15 mars ; ils y verraient que les affaires ont repris, que nos villes industrielles ont vu la production reprendre son cours. Les navires de toutes les nations arrivent dans nos ports.

Si vous accordez à la province ces délais qu'elle ne sollicite pas, qu'elle répudie, vous jetterez un trouble profond dans des relations qui se sont renouées. Ce serait,

au moment où le mouvement commercial renaît, je vous le répète, sur une grande échelle, que vous viendriez affaiblir son crédit en donnant la faculté de ne pas faire honneur aux engagements.

Sans doute, nous n'avons pas la prétention de rétablir en un jour le crédit commercial, mais ce crédit se rétablira peu à peu.

Il y a eu, dès à présent, des avantages obtenus, ne les perdons pas. (Très-bien !)

Pour Paris, la situation, je le reconnais, est exceptionnelle. Votre commission a entendu les chefs des grandes maisons de commerce, et c'est après cette sorte d'enquête qu'elle s'est arrêtée au-delà de dix jours. A ceux qui le trouveraient court, je ferai remarquer que dans la pratique, ce délai s'augmentera forcément de dix à douze jours, en sorte qu'en réalité il sera de vingt à vingt-deux jours, car il est impossible que le service des postes soit rétabli en moins de temps.

M. Tivard pense qu'une loi d'exception doit s'appliquer à tous, et que, dans l'espèce, la loi actuelle ne saurait être restreinte à Paris.

M. Aubry repousse, au nom de l'honneur du crédit commercial, l'extension qui serait faite à la province de la loi actuelle. Il faut maintenir la rigueur inflexible de l'échéance. Qu'une exception soit faite pour Paris, mais qu'elle soit limitée au délai le plus court.

L'amendement de M. Bozerian est repoussé.

L'art. 1er est adopté.

Les autres dispositions de la loi, ainsi que l'ensemble de la loi, sont adoptées sans discussion.

Demain, séance publique.

L'Assemblée fixe à mardi l'examen dans ses bureaux du budget rectificatif.

NOUVELLES DE LYON

La préfecture du Rhône nous adresse la note suivante, relative à l'arrestation de M. Ferrer que nous avons annoncée hier :

« M. Ferrer, ancien colonel de la 2e légion de marche du Rhône, arrêté hier matin, avait adressé au 16e bataillon de la garde nationale une lettre rendue publique, qui est déferée à la justice comme constituant une excitation à la guerre civile et à la désobéissance aux lois.

« M. Ferrer qui, dans son ordre du jour au 16e bataillon, insulte l'armée, oublie de dire :

« 1° Qu'il a été exclu de l'armée par une mise en réforme ;

« 2° Que, par une lettre en date du 10 avril courant, il a demandé par écrit au ministre de la guerre de rentrer dans l'armée ;

« 3° Que, sur sa demande, M. le général commandant la 8e division militaire lui avait accordé une permission de quatre jours pour aller à Versailles solliciter sa réintégration auprès de M. le ministre de la guerre. »

Hier, à deux heures, M. le maire de Lyon a reçu, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, MM. les officiers de deux bataillons de la garde nationale : le 17e, déjà reçu mardi dernier, et le 6e, qui s'était excusé de ne pouvoir se rendre à l'invitation de M. Hénon pour cause d'élections, ainsi que nous l'avons annoncé.

Les élections du 6e bataillon ont été terminées jeudi soir.

M. Lorin, ancien chef de ce bataillon, a été réélu ainsi que presque tous les officiers.

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à sept heures, en séance publique.

Dans la séance de jeudi, M. Despeignes a donné lecture d'un projet de loi sur les échéances des effets de commerce, que le Conseil se propose d'envoyer à l'examen de l'Assemblée de Versailles.

On a commencé hier la démolition des barraques en planches du cours du Midi, réclamée par les habitants du quartier Perrache.

Nous apprenons que M. Ruffin, membre du conseil municipal et officier de l'état civil au 4e arrondissement, vient d'intenter une action en diffamation à M. le directeur du journal la Comédie politique, à raison d'articles publiés dans les derniers numéros de ce journal, articles par lesquels M. Ruffin se considère comme injustement attaqué dans son honneur.

Une souscription a été faite dans la 8e compagnie du 3e bataillon de la garde na-

tionale, en faveur des familles des sapeurs-pompiers et soldats victimes de leur dévouement dans l'incendie des Brotteaux.

En voici le résultat :

3e liste. — F. Bernard, 5 f.; Pondereau, 20 f.; Guinand, 5 f.; Mouton, 1 f.; Faury, 5 f.; Pissard, 5 f.; Pitiot, 5 f.; Matagrín, 5 f.; Teiteix, 2 f.; Courtieu, 5 f.; anonyme, 3 f.; Martel, 25 c.; Dubessy, 3 f.; Gourd (Henri), 10 f.; Marix frères jeune, 200 f.; Blanc, 10 fr. — 284 f. 25

Liste précédente, 910

Total : 1,194 f. 25

Certifié exact, le capitaine, CHABROL.

Vente de chevaux et mulets. — Le département du Rhône vendra aujourd'hui 29 avril, à une heure après-midi, à Perrache, sous la même autorité et aux mêmes conditions que jusqu'ici, une certaine quantité de chevaux et mulets provenant des légions du Rhône et d'Alsace et Lorraine.

Hier entre six heures et demie et sept heures du matin, une pièce de grenadine noire a disparu de la charrette d'un coquetier du marché de la Martinière. On croit qu'il n'y a pas eu vol, mais simplement erreur. Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées de les adresser à M. le commissaire de police de la Martinière.

Les journaux de Dijon publient l'avis suivant, qui ne nous a pas été communiqué :

« A partir du 23 avril 1871, le service des trains et le transport des marchandises de toute nature, en grande vitesse, sera repris sur la ligne de Dijon à Belfort, jusqu'à la gare de l'Isle-sur-le-Doubs.

« Tant que la gare de l'Isle-sur-le-Doubs sera tête de ligne, le transport des marchandises en petite vitesse, de ou pour cette gare, sera limité aux expéditions de marchandises de même nature, d'un poids minimum de 4,000 kilogr. pour chaque expédition. »

M. Vincent, rue Bouteille, 26, nous écrit que lors de l'incendie qui s'est déclaré dans la fabrique de pâtes alimentaires de M. Bertrand, les voisins ont porté les premiers secours, enfoncé les portes, débarassé le magasin des caisses enflammées et préservé les maisons voisines d'un grand danger.

Les sapeurs-pompiers sont arrivés presque aussitôt et ont pu se rendre maître du feu, avec leur activité et leur courage habituels.

Hier, après midi, un voyageur a perdu, rue de la Barre, un porte-monnaie contenant 200 et quelques francs. Il espère que ce porte-monnaie sera tombé entre les mains d'un honnête homme qui le rapportera au café Guinand, 68, quai de l'Hôpital, chargé de le lui faire parvenir.

Grand-Théâtre.

Les Artistes des Célestins en Société. Aujourd'hui samedi, 29 avril, clôture. Représentation au bénéfice de MM. Lamy et Vienne, avec le concours de M. Delabranche, de Mlle Dupuis et des artistes du Grand-Théâtre.

Histoire d'un sou. — Les Noces de Jeanette. — L'inventaire du roi Guillaume. — Romeo et Juliette, grand duo par M. Delabranche et Mlle Dupuis. — M. Chouffeur. Marco-Bomba, ballet.

Spectacle à 7 h. 1/2. — Bureau à 7 h.

VIENT DE PARAITRE LE CODE ANNOTÉ DE LA GARDE NATIONALE

Par M. A. JOLY, avocat à la Cour de Lyon. Contenant une notice historique, la législation et la jurisprudence de la Garde nationale.

Prix : 1 f. — PAR LA POSTE, 1 f. 10

En vente à Lyon, chez M. ÉVRARD, libraire-éditeur, 32, rue de Lyon, et les principaux libraires.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin connaissant bien les machines à coudre ainsi que la vente des fournitures. — Donner références. — S'adresser à M. Alexandre GUEUX, mécanicien, 44, place de Lyon.

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE :

Liqueur verte : 7 fr. 50 la bouteille ; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille ; 2 fr. 50 la 1/4 de bouteille. — Liqueur jaune : 6 fr. la bouteille ; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille ; 2 fr. le quart de bouteille.

S'ad. : CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 15, Lyon.

Pour tous les articles non signés : ÉVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Steuve, 3.